

RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3579 - JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019

VISITE DE TSHISEKEDI EN BELGIQUE

Signature d'un protocole
d'entente entre la RDC et
les diamantaires d'Anvers

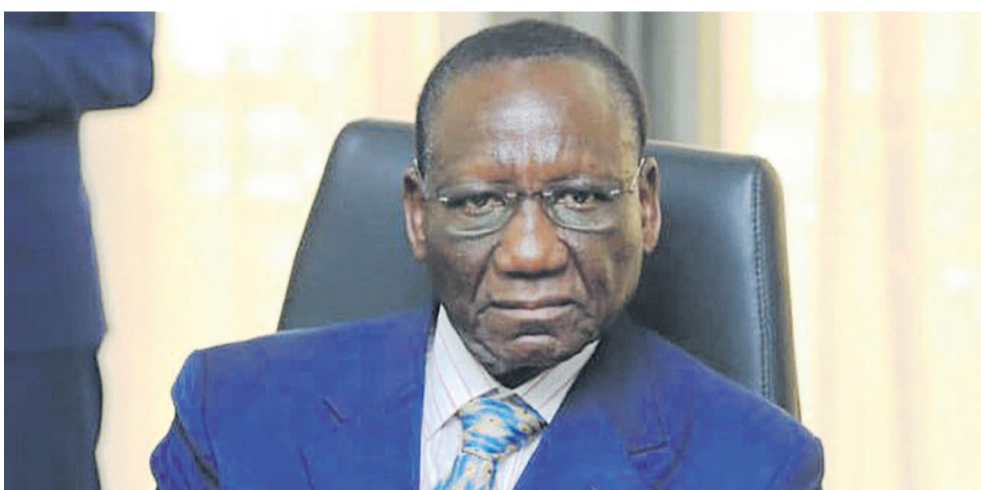
Le président congolais a visité, le 18 septembre, l'Antwerp World Diamond Centre, le quartier des diamantaires à Anvers, où il a signé un accord de coopération avec cet organisme. Le « memorandum of understanding » est axé sur l'échange d'informations et l'innovation technologique. Le programme déjà existant consiste à former à Anvers des fonctionnaires congolais

en matière d'estimation de valeurs et de processus administratif. Le protocole d'entente ne se limite pas uniquement à la filière diamant, mais prévoit également son extension à d'autres filières minières non négligeables, à savoir la filière de l'or, de la cassitérite ainsi que du cuivre et du cobalt.

Page 3



Félix Tshisekedi, accompagné de Ari Epstein et Cathy Berx, gouverneure de la province d'Anvers



Le Premier ministre Sylvester Ilunga Ilunkamba

GOUVERNEMENT ILUNKAMBA

Les ministres s'engagent
à respecter l'éthique

Afin de responsabiliser chacun des ministres par rapport à la mission qui lui est confiée, un acte d'engagement éthique qui édicte quelques principes qu'ils sont astreints à respecter a été signé hier.

Le membres du gouvernement sont dorénavant exhortés, à la lumière de ce

document, à s'abstenir d'exercer toute activité incompatible avec leurs fonctions et d'utiliser les biens publics à des fins personnelles. Ils sont aussi tenus de ne pas se prononcer sur toute affaire pour laquelle ils sont directement ou indirectement impliqués

Page 3

PRÉSUMÉ DÉTOURNEMENT DES 15 MILLIONS DE DOLLARS

Le procureur général se saisit
du dossier

Dans un communiqué daté du 17 septembre, le procureur général près la Cour de cassation, Flory Kabange Numbi, informe l'opinion que son office a été saisi par un rapport sur une présumée disparition de la somme de quinze millions de dollars américains « provenant de la décote due par le gouvernement congolais aux sociétés pétrolières » installées dans le pays.

A toutes les parties concernées par cette affaire, le procureur général de la République les a exhortées à « s'abstenir d'interférer par des actes, propos et déclarations intempestifs et inopportuns de nature à porter préjudice à l'enquête » qui, a-t-il fait savoir, doit se poursuivre en toute sérénité.

Page 3

JUSTICE

L'ex-ministre de la Santé
assigné à résidence surveillée

Le Dr Oly Ilunga

La situation se complique de plus en plus pour le Dr Oly Ilunga, présumé détournateur d'un montant de 4,5 millions de dollars destinés à la lutte contre la maladie à virus Ebola. L'ancien ministre de la Santé se trouverait actuellement en résidence surveillée, à Kinshasa, après avoir passé quarante-huit heures en garde à vue dans une cellule de la coordination de la police.

Son dossier a été transféré au parquet près la Cour de cassation, juridiction devant laquelle il devra comparaître en homme libre. Entre-temps, il lui est interdit de quitter, sous aucun prétexte, le territoire national jusqu'à nouvel ordre pendant que se poursuit l'instruction sur le fond du dossier.

Page 4

ÉDITORIAL

Immigration

La problématique de l'immigration ne cesse d'occuper les agendas des pouvoirs publics sur tous les continents. En Europe et aux États-Unis, moins qu'en Afrique et en Asie, régions pourvoyeuses de candidats à l'aventure migratoire, elle est devenue un enjeu électoral majeur sur lequel s'affrontent les partis et leurs nominés aux différents scrutins.

Tout bien considéré, il serait trompeur de croire les qualificatifs que les responsables politiques et de nombreux analystes dans les pays d'accueil des migrants collent au phénomène pour tenter de distinguer la bonne de la mauvaise immigration. Le mal, en effet, ce n'est pas dans l'immigration qui serait clandestine, régulière, économique, choisie ou préférée; il réside dans le ressenti de ceux qui ne supportent pas de voir des étrangers prendre d'assaut leurs pays, y trouver un emploi, profiter des prestations sociales avantageuses qu'ils distribuent.

Sur le Vieux continent, les mouvements populistes se créent du jour au lendemain et mobilisent sur ces peurs, leurs leaders gravissent vite les échelons politiques et prennent le pouvoir d'Etat. Les dernières décennies ont vu les formations politiques qui incarnent ces courants ravir la vedette électorale aux partis traditionnels. Elles progressent davantage parce que la demande sociale dans les pays développés grandit chaque jour contrairement aux apparences alors même que le vieillissement frappe les élites assises sur les conservatismes.

Il faut donc s'attendre à ce que le débat ne s'épuise pas là-dessus, d'autant plus que la vague des départs calculés ou forcés vers le Nord ne s'arrêtera pas tant que se perpétueront les inégalités entre les deux pôles du monde que nous avons en partage. Le constat de certains experts sur la question des migrations est presque sans appel: à côté des causes réelles que sont les guerres, les persécutions, la pauvreté ou les études, l'envie d'ailleurs fait désormais partie de la démarche et les astuces pour se «normaliser» en migrant légal très variées.

Le Courrier de Kinshasa

REPRISE DE LA COOPÉRATION KINSHASA-BRUXELLES

Félix Tshisekedi franchit un premier palier

Démocratiser davantage et améliorer les conditions de vie de ses concitoyens, c'est ce que l'ex-métropole attend du cinquième président du Congo indépendant.

C'est par la Belgique que Félix Tshisekedi a posé ses premiers pas en Occident, bien avant la France qui, pourtant, est bien placée pour revendiquer un tel privilège eu égard à l'excellence de ses relations, sans nuages, entretenues avec la République démocratique du Congo (RDC). Pour le cinquième président du Congo indépendant, sa visite dans l'ex-métropole revêt une symbolique de taille. Outre des raisons historiques, sa famille a une assise dans la capitale belge où elle s'est reconstituée après les déboires connus durant les années 1980, sous l'ère Mobutu. Abrutant le siège des institutions européennes, ou mieux, du pouvoir exécutif de l'Union européenne (UE), Bruxelles figurait logiquement en bonne place dans l'agenda de Félix Tshisekedi. L'invitation des autorités belges est venue, comme qui dirait, enfoncer une porte déjà ouverte. La Belgique reste, par ailleurs, l'une des principales partenaires bilatérales de la RDC. Ceci explique donc cela. Il fallait, comme qui dirait, normaliser d'abord les relations avec les fameux «Nokos» (entendez par là les ex-colonisateurs), quitte à étendre le champ et espérer une légitimation plus large à l'échelle européenne. Et dans son enthousiasme à renouer avec son ex-colonie, la Belgique est bien disposée à plaider la cause du Congo pour un ancrage plus solide sur le Vieux continent. Félix Tshisekedi a justement besoin de cette percée à l'internationale et la Belgique en constitue un levier important dans un tel pro-

cessus.

La chaleur ayant caractérisé l'accueil, le 16 septembre, à Bruxelles, du chef de l'Etat congolais, est révélatrice de l'agacement des Belges à continuer d'entretenir une guéguerre contreproductive et lassante avec Kinshasa. Même ressentiment dans le chef de son ex-colonie aujourd'hui à la reconquête de tous ses partenaires au développement.

Tourner au plus vite la page du passé

Au nom du réalisme politique et privilégiant les intérêts de leurs peuples respectifs, les autorités belges et congolaises ont émis des signaux de rupture d'un passé tumultueux qu'elles veulent oublier au plus vite. Honneurs militaires, hymnes nationaux joués par la musique des Guides, revue des troupes, réception par le roi Philippe, etc., tout au plan protocolaire était un indicateur à l'apaisement. L'ère glaciaire des tiraillements entre Kinshasa et Bruxelles est si bien loin. Un sombre passé que nul ne voulait ni évoquer ni se souvenir. L'heure est donc à la redynamisation de la coopération à l'arrêt depuis 2015. En témoigne, la signature de trois mémorandums d'entente et des lettres d'intention portant sur quelques points sensibles : réouverture, de part et d'autre, des consulats (belge à Lubumbashi et congolais à Anvers), définition d'un programme transitoire de coopération au développement après la suspension des activités de l'agence Enabel, relance de la coopération en matière de finances et au niveau des

banques centrales, etc.

S'il est vrai que sur le plan financier, aucun engagement n'a été pris - le gouvernement belge étant en affaires courantes -, le plus important aura été, pour Félix Tshisekedi, d'avoir balisé la voie à une relance effective de la coopération qu'il veut profitable à plus d'un titre à ses compatriotes. La conclusion d'un nouveau programme de coopération RDC-Belgique sera de la responsabilité du prochain gouvernement fédéral.

Que la Belgique ait pris l'engagement avec ses partenaires internationaux de soutenir les efforts ainsi que les réformes annoncés par les autorités congolaises, il y a de quoi se féliciter des retombées de ce déplacement venu à point nommé pour rétablir les équilibres rompus. Comme quoi, la RDC affiche aujourd'hui l'image d'un pays fréquentable dont les efforts de démocratisation de ses institutions sont appréciés à leur juste valeur. Tout le défi pour Félix Tshisekedi consistera, dorénavant, à maintenir cette dynamique de changement pour donner un peu plus de gages de crédibilité que le royaume de Belgique et toute l'Europe attendent de lui : démocratiser davantage et améliorer les conditions de vie de ses concitoyens. Heureusement, pour lui, les prémices sont plutôt bonnes en termes de mesures socioéconomiques et politiques déjà prises. Le reste ne sera qu'une suite logique.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Mauakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbélé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

COOPÉRATION

La RDC et les diamantaires d'Anvers concluent un protocole d'entente

Le président congolais a visité, le 18 septembre, l'Antwerp World Diamond Centre (AWDC), le quartier des diamantaires à Anvers, où il a conclu un accord de coopération avec cet organisme.

Le « memorandum of understanding », signé entre les deux parties, est axé sur l'échange d'informations et l'innovation technologique. Le programme déjà existant consiste à former à Anvers des fonctionnaires congolais en matière d'estimation de valeurs et de processus administratif. « Nous veillerons strictement sur la traçabilité du diamant afin d'écartier toute éventualité que ces ressources ne soient destinées aux groupes armés et autres mouvements terroristes », a déclaré Félix Tshisekedi dans son discours. Pour le président congolais, la Commission mixte qui sera mise en place en vue de définir les conditions et les modalités d'application de ce protocole veillera à ce que la coopération entre son pays et la Belgique aboutisse à l'éclosion d'une classe moyenne d'opérateurs congolais ; la promotion d'une industrie diamantaire respectueuse des normes internationales d'approvisionnement responsable; la canalisation des flux des diamants vers la bourse des matières précieuses à créer en République démocratique du Congo (RDC) avec l'assistance de l'AWDC et le marché mondial ; le renforcement des capacités des Congolais par la création d'une école de gemmologie en RDC.

Le protocole d'entente ne se limite



Le président congolais et le CEO de l'AWDC

pas uniquement à la filière diamant, mais prévoit également son extension à d'autres filières minières non négligeables, à savoir l'or, la cassitérite, le cuivre et le cobalt. « Avec le nouveau régime, le président Tshisekedi veut mettre l'accent sur plus de transparence et de traçabilité des minéraux et Anvers est le partenaire idéal pour cela. Grâce à notre marché concurrentiel et à notre modèle commercial transparent, nous pouvons offrir une valeur ajoutée au Congo, à son secteur du diamant et à l'ambition du nouveau président », a déclaré Ari Epstein, président du conseil d'administration de l'AWDC.

A Anvers, Félix Tshisekedi a également visité le laboratoire de classement HRD et un centre d'appels d'offres où des diamants sont proposés à la vente. Le président congolais s'est rendu aussi au port d'Anvers, où a eu lieu la signature d'un protocole d'accord entre la société commerciale des transports et des ports et le port d'Anvers avec l'objectif de mettre en place une autorité portuaire dans son pays.

Attirer les investisseurs belges

Toujours dans le cadre de la coopération économique entre les deux pays, le 17 septembre, le président congolais a effectué une visite à la

Fédération des entreprises de Belgique et pris part à un dîner offert par la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture au cercle Gaulois, à Bruxelles.

Félix Tshisekedi, qui s'y est adressé à cent cinquante hommes d'affaires belges influents, les a invités à venir investir en RDC. Il leur a promis notamment la sécurité de leurs investissements et l'obtention de visas à l'arrivée. « Si je viens ici en premier avant tout autre pays d'Europe, c'est à cause de nos liens. La Belgique est une vitrine, une porte d'entrée pour faire un échange bilatéral avec l'Union européenne », a déclaré le chef de l'Etat congolais

aux entrepreneurs belges, précisant que son souci principal est de sortir l'économie congolaise du tout aux minerais, en développant notamment l'agriculture.

« Le Congo d'aujourd'hui est un Congo nouveau. Nous attendons un accompagnement de la Belgique, ne craignez rien. Et si vous nous regardez faire, vous raterez des opportunités », a averti Félix Tshisekedi qui dit faire de la gouvernance une priorité. Pour ce faire, il a annoncé la création d'une agence de lutte contre la corruption, laissant entendre que plus de 80% des recettes échappent au Trésor public.

Parmi les autres priorités du président congolais présentées aux entrepreneurs belges, figurent les infrastructures, l'éducation, les soins de santé et la formation professionnelle, afin notamment de rendre disponible une main-d'œuvre de qualité dans son pays. Evoquant le défi énergétique, une autre priorité de son mandat, Félix Tshisekedi a annoncé le passage à la phase III du projet Inga, qui devrait porter la capacité de la RDC à 11000 MW.

Le chef de l'Etat congolais a, enfin, reçu un à un les chefs d'entreprises belges pour écouter leurs propositions.

Patrick Ndungidi

GOUVERNEMENT

Les ministres signent un acte d'engagement éthique

Les membres de l'exécutif national sont exhortés, à la lumière du document qu'ils ont signé, à s'abstenir d'exercer toute activité incompatible avec leurs fonctions et à utiliser les biens publics à des fins personnelles.

Après l'investiture par le parlement du premier gouvernement de l'alternance que dirige le Premier ministre, Sylvestre Ilunkamba, suivie de la remise et reprise, puis du premier Conseil des ministres présidé par le chef de l'Etat, l'heure est à présent au travail pour les ministres. Pour bien faire les choses et responsabiliser chacun d'eux par rapport aux missions qui leur sont confiées, un acte d'engagement éthique qui édicte quelques principes que les ministres sont astreints à respecter a été signé le 18 septembre.

Le contenu de ce texte se fonde sur le code d'éthique édicté par l'Observatoire de surveillance de la corruption et de l'éthique professionnelle (OSCEP). La cérémonie s'est déroulée en présence du Premier ministre et du directeur général de l'OSCEP, Augustin Mwendambali. Il s'agit, comme l'a révélé une source proche de cette structure, de moraliser la vie publique en

décourageant, dans le chef des ministres, toute velléité de corruption ou de détournement. En apposant leur signature au bas du document qui leur a été présenté, les membres du gouvernement se sont engagés à « s'abstenir de se prononcer sur toute affaire pour laquelle ils sont directement ou indirectement impliqués ; d'exercer soit par soi-même, soit par une personne interposée, toute activité incompatible avec leurs fonctions ; de divulguer le secret professionnel et d'utiliser les biens publics pour des fins personnelles ».

Réagissant à ce rituel, un des signataires, Augustin Kibassa Maliba, ministre des Postes, télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication, a salué l'initiative et appelé ses collègues à une réelle prise de conscience par rapport à leurs nouvelles responsabilités. « Je crois que le premier changement c'est dans notre façon de faire, il faut qu'on comprenne que nous sommes là pour servir le peuple et non se servir. Il faudrait maintenant que chaque membre du gouvernement puisse respecter absolument l'acte que nous avons posé parce que la signature doit valoir quelque chose », a-t-il déclaré.

Alain Diasso

DÉTournement PRÉSUMÉ DE QUINZE MILLIONS DE DOLLARS

Le procureur général de la République se saisit du dossier

Dans un communiqué publié le 17 septembre, Flory Kabange Numbi met en garde contre toute tentative de nature à obstruer la poursuite de l'enquête ouverte par ses services.

L'affaire de la disparition des quinze millions de dollars dans les dédales de la présidence de la République continue de faire tâche d'huile. Après l'obstruction faite à l'Inspection générale des finances d'enquêter au motif qu'elle n'était pas habilitée à investiguer là-dessus sur injonction de l'Agence nationale de renseignement qui aurait outrepassé ses prérogatives constitutionnelles, le dossier se trouve, pour l'heure, sur la table du procureur général de la République. C'est le 17 septembre, en effet, que Floribert Kabange Numbi s'est saisi officiellement de l'affaire et, sans tarder, a vite fait de lâcher ses services sur le terrain. Dans un communiqué publié le même jour, le procureur général de la République a mis en garde contre toute tentative de nature à obstruer le déroulement de l'enquête.

A toutes les parties concernées par cette affaire, il les a exhortées à « s'abstenir d'interférer

par des actes, propos et déclarations intempestifs et inopportuns de nature à porter préjudice à l'enquête » qui, a-t-il fait savoir, doit se poursuivre en toute sérénité.

A tort ou à raison, le nom du directeur de cabinet du chef de l'Etat est abondamment cité dans cette nébuleuse affaire qui fait couler beaucoup d'encre et de salive. Mis en cause par une frange d'ONG de droits de l'homme dans ce supposé détournement de quinze millions de dollars provenant de la décote du montant dû par le gouvernement aux sociétés pétrolières installées dans le pays pour compenser le gel des prix du carburant, Vital Kamerhe plaide non coupable et continue d'afficher un calme inébranlable nonobstant les insinuations malveillantes dont il est l'objet. « Il n'y a jamais eu de détournement », n'arrête-t-il de marteler. « Mon nom n'apparaît pas dans le rapport de l'IGF (...) Ces quinze millions proviennent d'une ligne de crédit de cent millions de dollars qui avait été ouverte par le ministère de l'Economie. Il s'agit d'une décote et c'est une opération régulière. Lorsque l'IGF a

porté plainte auprès de l'inspecteur général de la brigade contre les crimes économiques, celui-ci a classé le dossier. C'est bien la preuve qu'il n'y a jamais eu détournement », s'est expliqué Vital Kamerhe dans une récente interview à Jeune Afrique. Et de renvoyer la balle au ministère de l'Economie ayant autorité sur le comité de suivi des prix pétroliers. Dans son entendement, c'est peut-être là qu'il faudrait aller fouiner pour en savoir un peu plus sur la destination des fameux quinze millions.

Qu'à cela ne tienne. Du côté du chef de l'Etat, motus et bouche cousue, dès lors que l'affaire est portée devant les instances judiciaires. Félix Tshisekedi avait reçu dernièrement, dans son cabinet de travail, l'inspecteur général des Finances, Victor Batubenga, l'encourageant simplement dans sa tâche. « L'IGF ayant transmis le dossier à la justice, le président ne peut plus s'exprimer là-dessus », a indiqué son porte-parole, Kasongo Mwema, évoquant le respect d'un principe purement démocratique.

A.D

JUSTICE

L'ex-ministre de la Santé assigné à résidence surveillée

Le dossier du Dr Oly Ilunga a été transféré au parquet près la Cour de cassation, juridiction devant laquelle il devra comparaître.

La situation se complique de plus en plus pour l'ex-ministre de la Santé, présumé détourné de 4,5 millions de dollars destinés à la lutte contre la maladie à virus Ebola. Oly Ilunga se trouverait actuellement en résidence surveillée, à Kinshasa, après avoir passé quarante-huit heures en garde à vue dans une cellule de la coordination de la police. Présentement, à en croire ses avocats, son dossier a été transféré au parquet près la Cour de cassation, juridiction devant laquelle il devra comparaître, après son relâchement, en homme libre pour présenter ses moyens de défense. Entre-temps, il lui est interdit de quitter, sous aucun prétexte, le territoire national jusqu'à nouvel ordre pendant que se poursuit l'instruction sur le fond du dossier.

Ancien médecin privé d'Etienne Tshisekedi, père biologique de l'actuel chef de l'État congolais, le Dr Oly Ilunga avait très mal digéré la reprise par la présidence de la République de la supervision de la coordination de la riposte contre Ebola. Il s'est éga-



Le Dr Oly Ilunga

lement opposé, entre autres, à l'introduction d'un deuxième vaccin dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo « *par des acteurs qui ont fait preuve d'un manque d'éthique manifeste* ». Ce qui a conduit à sa démission inattendue, estimant n'avoir pas été compris par les autorités du pays. Mais sa tentative de gagner l'autre rive du fleuve Congo pour se soustraire à d'éventuelles poursuites a ali-

menté les suspicions jusqu'à le placer comme principal suspect du détournement de l'argent destiné à la lutte contre Ebola.

Il a été arrêté le 14 septembre aux environs de 14 h, sur la base d'un mandat d'amener émis par le parquet général près la Cour de cassation. Après audition le même jour, l'ex-ministre de la Santé a été placé en garde à vue. Dossier à suivre.

Alain Diasso

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les chefs de division invités à redynamiser le secteur

Au cours d'une séance qu'il a eue le 17 septembre en son cabinet de travail avec les quatre chefs de division des provinces de Tshopo, Sud-Kivu, Kwilu et Mongala, le ministre Aggée Aje Matembo Toto a partagé avec eux sa vision de développer son département tout en les invitant à le redynamiser dans les provinces.

L'aménagement du territoire doit être au centre de tout développement de la République démocratique du Congo (RDC), a encore une fois de plus insisté le nouveau gestionnaire de ce secteur. « *Le secteur doit retrouver sa place concernant tous les projets liés à l'usage de la terre en RDC* », a indiqué Aggée Aje Matembo, affirmant à ses hôtes sa ferme volonté ainsi que son engagement à y mettre de l'ordre.

Le ministre a, par ailleurs, sensibilisé les quatre chefs de division des provinces de Tshopo, Sud-Kivu, Kwilu et de Mongala à lutter contre les superpositions des titres et la problématique du lotissement qui sont à la base des conflits.



Le ministre Aggée Matembo avec les quatre chefs de division provinciaux

De leur côté, les quatre chefs de division ont saisi cette occasion pour présenter au ministre de tutelle les principales difficultés qu'ils rencontrent dans leurs provinces respectives.

Parmi ces différentes difficultés figurent notamment l'absence des locaux, le non paiement des agents, le manque de moyens de déplacement, le chevauchement d'autres ministères œuvrant dans le même

secteur que l'aménagement du territoire, mais aussi le manque de personnel qualifié.

Remerciant l'autorité de tutelle pour son dynamisme et son sens d'écoute, la délégation est repartie confiante, espérant que ses doléances seront prises en compte pour un fonctionnement harmonieux de l'aménagement du territoire sur toute l'étendue du pays.

B.L

NORD-KIVU

L'insécurité constitue un frein à la riposte contre Ebola



Le ministre de la Santé à son arrivée à Butembo pour évaluer la lutte contre Ebola

En séjour de travail dans la ville de Butembo, le ministre de la Santé, le Dr Eteni Longondo, a échangé avec l'équipe de la coordination de la riposte qui lui a présenté ce qui se fait sur le terrain pour mettre fin à la dixième épidémie de cette maladie.

Parlant des difficultés rencontrées sur le terrain, le coordinateur de la riposte à Butembo, le Dr John Kombe, a reconnu que bien que la situation semble s'améliorer, quelques défis demeurent encore. Il s'agit de la question sécuritaire, de la manipulation des cadavres pendant les deuils, de la résistance de certaines personnes de la communauté à se rendre rapidement dans les centres de traitement Ebola. « *Toutefois, de nouvelles stratégies ont été mises en place pour répondre aux besoins de la population en vue de mettre fin à toutes ces résistances* », a-t-il assuré. Accompagné du secrétaire technique du comité multisectoriel de la riposte à la maladie à virus Ebola, le Pr Jean-Jacques Muyembe Tamfum, le ministre

de la Santé a visité le Centre de traitement Ebola de Butembo, dans le Nord-Kivu. Il a salué les efforts fournis par les autorités locales, les partenaires et toute l'équipe de la riposte, avant d'indiquer que la santé de la population préoccupe au plus haut point le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui a créé le comité multisectoriel de la riposte à l'épidémie de la maladie à virus Ebola (CMRE) pour son éradication.

« *Tout est en train d'être planifié pour vaincre ce fléau* », a déclaré le Dr Eteni Longondo. Il a souligné que sa tournée s'inscrit dans le cadre du soutien du gouvernement à la lutte contre cette maladie au Nord-Kivu et en Ituri. Selon lui, cette épidémie a été l'un des principaux sujets évoqués lors du tout premier conseil des ministres du gouvernement Ilunga Ilukamba. Après Goma, Beni et Butembo au Nord-Kivu, le ministre de la Santé et sa délégation continueront leur tournée dans la province de l'Ituri.

Blandine Lusimana

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



www.lesdepechesdebrazzaville.fr

GHANA

Commémorations du 400^e anniversaire de l'arrivée des esclaves africains aux États-Unis

Le pays fut l'un des principaux points de départ des navires négriers vers le Nouveau monde. Les Afro-Américains profitent de la célébration de l'événement pour aller sur les traces de leurs racines.

L'année 2019 marque les commémorations du 400^e anniversaire de l'arrivée des premiers esclaves africains en 1619 aux États-Unis. Pour marquer cet événement, le Ghana a déclaré 2019 «Année du retour». Le pays espère ainsi atteindre le chiffre de 500 000 visiteurs (350 000 en 2018), dont 45 000 Afro-Américains, et inciter nombre d'entre eux à s'installer définitivement dans le pays.

Ce «concept de retour n'est pas nouveau au Ghana. Le premier président du Ghana, Kwame Nkrumah (1960-1966), prônait déjà l'idée de faire revenir 'à la maison' les membres de la diaspora, incarnant ainsi la vague de panafricanisme et d'unité noire qui a submergé le continent dans les années 1950 et 1960, lorsque la plupart des pays africains ont obtenu leur

indépendance de leurs colons européens», précise le site Equal Times.

A l'occasion de ce 400^e an-

«En tant qu'Afro-Américains, nous ressentons dans cet endroit d'un côté une profonde tristesse, et de l'autre le sentiment que le voyage d'une multitude de (futurs) Afro-Américains a commencé ici»

niversaire, le Congrès américain a créé une commission spéciale. La présidente démocrate de la Chambre des représentants des États-Unis, Nancy Pelosi, et une délégation du Congressional Black Caucus, le groupe parlementaire composé uniquement de membres élus

de la communauté afro-américaine, se sont rendus au Ghana, en juillet dernier. Ils ont marqué un arrêt à la tristement célèbre forteresse de Cape Coast, à 150 km de la capitale Accra, là où les esclaves étaient enfermés

avant d'être transportés vers le Nouveau monde.

En 2009, le président américain, Barack Obama, s'était rendu avec sa famille à Cape Coast. «En tant qu'Afro-Américains, nous ressentons dans cet endroit d'un côté une profonde tristesse, et de l'autre le sentiment que le voyage d'une multitude de (futurs) Afro-Améri-

cains a commencé ici», avait-il alors déclaré. Depuis, chaque année, de plus en plus de citoyens américains noirs se rendent au Ghana pour mieux connaître leurs racines. Dans ce pays, les forts et les donjons construits le long de la côte Atlantique témoignent encore aujourd'hui du sort des esclaves envoyés par bateaux en Amérique. Pendant trois siècles, la Côte-de-l'Or britannique, ancien nom du Ghana, a été l'un des principaux points de départ de ce trafic. Les hommes, les femmes et les enfants capturés par les négriers pouvaient parfois parcourir enchaînés 200 km à pied avant d'être enfermés dans ces lieux de détention. Puis, montés à bord des navires, ils ne revoient jamais leur pays.

D'après les estimations de l'Unesco, cette traite a déra-

ciné quinze à vingt millions d'Africains. Dans le cadre de cette «Année du retour», des stars noires d'Hollywood devraient effectuer un pèlerinage au Ghana pour clôturer la fin des commémorations en décembre. Mais comme le précise Nancy Pelosi, la présidente de la Chambre des représentants des États-Unis, dans un entretien publié sur le site de la BBC: certains experts affirment qu'il ne faut pas trop insister sur l'importance de l'année 1619 car à cette époque, les Africains étaient déjà utilisés dans les plantations de tabac de la colonie anglaise des Bermudes, dans des missions d'exploration d'aventuriers anglais et espagnols en Amérique du Nord et en Amérique du Sud au XVI^e siècle.

Noël Ndong

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

le LUNDI
le VENDREDI (9h-17h)
le SAMEDI (9h-13h)

Musée du Bassin du Congo

expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES
CÉRAMIQUES MUSIQUE

galerie CONGO

TRADITION DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition
à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Guesso
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo.


BIOGARAN

premier laboratoire
générique français

LANCE SES ACTIVITÉS
en République du Congo

Ces médicaments importés de France, aux standards européens et à des prix accessibles, sont bio-équivalents aux médicaments d'origine, garantissant la même efficacité

Le déploiement de **Biogaran** en Afrique francophone a débuté en janvier 2019 par le lancement de ses activités en Côte d'Ivoire et se poursuit ce mois de septembre en République du Congo.

Biogaran est déjà présent en Afrique, au Nigéria, depuis 2017, à travers Swipha, une société de production et de distribution de médicaments dédiée au marché nigérian.

Le laboratoire pharmaceutique français **Biogaran**, filiale du groupe **Servier**, spécialisée dans les médicaments génériques, annonce le démarrage de ses activités en **République du Congo**.

Biogaran commercialise depuis début septembre 31 médicaments issus de sa gamme de près de 900 spécialités, qui permettent, entre autres, la prise en charge de pathologies majeures comme l'hypertension artérielle, le cancer ou de maladies invalidantes comme l'épilepsie. 9 d'entre eux sont déclarés essentiels et répondent à des enjeux de santé publique, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Biogaran est une filiale du groupe **Servier**, laboratoire pharmaceutique international dont le siège se trouve en France.

«*Biogaran souhaite œuvrer en faveur de l'accès aux soins de qualité en Afrique de l'Ouest et Centrale. Nous voulons y proposer des produits aux standards européens à un prix accessible.*»

www.biogaran.fr



L'association des employeurs mozambicains appelle la SADC à agir contre la xénophobie en Afrique du Sud

La Confédération des associations économiques mozambicaines (CTA) a lancé, mardi à Maputo, un appel à la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), lui demandant d'intervenir pour protéger la libre circulation des biens et des personnes contre les violences xénophobes en Afrique du Sud.

Eduardo Sengo, directeur exécutif de la CTA, qui est la plus grande association d'employeurs de ce pays, a déclaré aux journalistes que la SADC avait approuvé la libre circulation des personnes et des biens, et que «par conséquent il est important que la SADC agisse et ne laisse pas les pays membres réagir de manière individuelle comme nous l'avons vu».

Le chef adjoint de cette confédération a rappelé que l'Afrique du Sud elle-même comptait parmi les pays dévoués à l'intégration économique régionale, et que par conséquent elle devrait être

en situation de garantir la facilité de faire des affaires.

Le représentant de la CTA a indiqué que le transport de cargaisons reprenait entre le Mozambique et l'Afrique du Sud mais que les fournisseurs restaient inquiets.

Il y a une certaine incertitude sur les termes des relations commerciales et le secteur privé réclame des garanties de sécurité de la part du gouvernement, a-t-il indiqué.

Depuis la vague de violences xénophobes qui a éclaté récemment en Afrique du Sud, près de 140 expatriés du Mozambique voisin ont été contraints de retourner dans leur pays.

Une organisation de la société civile a indiqué qu'elle préparait une marche pacifique à Maputo pour permettre aux gens d'exprimer leur indignation contre les actes criminels commis en Afrique du Sud.

ALGÉRIE

Quinze pays participeront au Festival international de la bande dessinée d'Alger

La 12e édition du Festival international de la bande dessinée d'Alger (Fibda) aura lieu du 1er au 5 octobre prochain, ont indiqué mardi à Alger les organisateurs de l'évènement.

Quinze pays prendront part à cette manifestation. Tandis que les Etats-Unis seront invités d'honneur de cette édition, les pays tels que la Belgique, Cuba, l'Espagne et la Pologne seront également représentés.

Ce rendez-vous annuel très attendu par les amateurs algériens de la bande dessinée sera animé par une cinquantaine de bédéistes algériens et

quarante-deux étrangers, selon la même source. Les organisateurs ont, par ailleurs, mis l'accent sur le fait que la 12e édition du Fibda célébrera le 50e anniversaire de «M'Quidech» (une bande dessinée très connue en Algérie), le 70e anniversaire de la création de «SPIROU», périodique hebdomadaire de bande dessinée belge francophone et le 80e anniversaire de la création du super héros «Batman».

Lancé en 2008 et organisé par le ministère algérien de la Culture, le Festival international de la bande dessinée d'Alger a pour objectif de promouvoir le 9e art en Algérie, selon les organisateurs.

BURKINA FASO

Rencontre nationale entre gouvernement et secteur privé, le 14 octobre prochain

La deuxième édition de la rencontre nationale entre le gouvernement du Burkina Faso et le secteur privé dénommée Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue Etat/Secteur privé (CODESP) se tiendra les 14 et 15 octobre prochain, a-t-on appris mardi, du bureau du Premier ministre Christophe Dabiré. Selon lui, «le gouvernement accorde une grande importance au secteur privé, qui est le moteur de notre économie et qui contribue pour beaucoup au processus de développement de notre pays». Il a rappelé que le secteur privé connaissait certes beaucoup de difficultés mais que le gouvernement s'attachait à ce que des solutions puissent être apportées. Le ministre en charge du Commerce, Harouna Kaboré, qui a ren-

contré des acteurs du secteur privé, a souligné que le chef du gouvernement a donné des instructions pour que les textes favorisant l'accès des PME à la commande publique, à savoir les décrets d'applications et les arrêtés attendants, soient mis en œuvre. «Nous allons travailler à mettre en œuvre l'ensemble des préoccupations restantes et nous devons normalement nous retrouver à la prochaine rencontre avec beaucoup d'avancées supplémentaires», a-t-il soutenu.

Le gouvernement burkinabè a suspendu récemment l'importation de sucre et d'huile alimentaire afin de protéger l'industrie locale confrontée à une mévente.

Xinhua

INSTITUT FRANÇAIS
DU CONGO

BOMAYÉ
MUSIC

INSTITUT FRANÇAIS
R.D. CONGO - KINSHASA
HALLE DE LA GOMBE

AFRICAN MUSIC FORUM 2

ÉDITION 2019

La musique africaine à l'ère du digital

DU 17 AU 18 SEPTEMBRE
INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO

DU 19 AU 21 SEPTEMBRE
INSTITUT FRANÇAIS DE KINSHASA

TABLES RONDES, KEY-NOTES, SHOWCASES

20 PROFESSIONNELS DE 10 PAYS

17 GROUPES

200 MUSICIENS

Amf
GRATUIT

INSTITUT FRANÇAIS
DU CONGO

BOMAYÉ
MUSIC

INSTITUT FRANÇAIS
R.D. CONGO - KINSHASA
HALLE DE LA GOMBE

PROGRAMME DE LA SEMAINE

DU 16 AU 22 SEPTEMBRE 2019

AFRICAN MUSIC FORUM 2

ÉDITION 2019

MARDI 17 SEPTEMBRE

10H00 : AFRICAN MUSIC FORUM : LA MUSIQUE AFRICAINE À L'ÈRE DU DIGITAL - KEYS NOTES // TABLES RONDES

18H30 : CINÉ-CLUB : RÉFUGIADO

MERCREDI 18 SEPTEMBRE

11H00 : AFRICAN MUSIC FORUM : LA MUSIQUE AFRICAINE À L'ÈRE DU DIGITAL - TABLES RONDES

15H00 : SHOWCASE 1 : EVEN'S MAB, DOUBLE R, LES BANTOUS DE LA CAPITALE, LES MAMANS DU CONGO...

18H00 : SHOWCASE 2 : ROGA ROGA, FANIE FAYAR, MLG MOCHRISTO...

SAMEDI 21 SEPTEMBRE

10H00 : LES RENDEZ-VOUS DE LA MÉDIATHÈQUE (SAMEDI DES PETITS LECTEURS, L'HEURE DU CONTE, RENCONTRES DE SCRABBLE)

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE

17H30 : DIMANCHE À LA CAFÉT' : LES BANTOUS DE LA CAPITALE

20 PROFESSIONNELS DE 10 PAYS

17 GROUPES

200 MUSICIENS

Amf
GRATUIT

Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois sur
www.institutfrancais-congo.com

AFRIQUE CENTRALE

Des stratégies pour accélérer l'agenda de la zone de libre échange

Le document de stratégie d'intégration régionale de l'Afrique centrale 2019-2025 (DSIR-AC) a été présenté, le 16 septembre à Yaoundé, au cours d'un atelier de restitution.

Les échanges tenus lors d'une table ronde organisée pour la circonstance ont mis en exergue la nécessité, pour les différentes parties prenantes, de s'approprier le contenu du document adopté le 28 mars dernier par les conseils d'administration du groupe de la Banque africaine de développement (BAD). Ceci vise l'opérationnalisation et l'accélération de l'agenda de l'intégration régionale en Afrique centrale, en particulier celui de la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zleca). « Au niveau continental, les objectifs et piliers du DSIR-AC sont en adéquation avec ceux de l'Union africaine en matière d'intégration. Au niveau régional, il prend en compte la vision stratégique à l'horizon 2025 de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et le programme économique régional 2017-2021 de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) », a déclaré le gouverneur de la BAD pour le Cameroun, Alamine Ousmane Mey, à l'ouverture des travaux. Et Solomane Kone, responsable-pays de la Banque au Cameroun, de préciser : « Ce nouveau document d'assistance régionale de la Banque pour

l'Afrique centrale a été conçu en étroite concertation avec la Cémac, la CEEAC, les gouvernements de la région, le secteur privé et les partenaires au développement. Doté d'un programme indicatif de près de trente opérations régionales pour un montant global de 4,4 milliards de dollars américains, sa mise en œuvre nécessitera un partenariat renforcé ». En clair, il s'agira de traiter ses défis spécifiques, notamment le déficit infrastructurel dans le domaine de l'énergie et des transports et l'amélioration du niveau des échanges intracommunautaires, tout en prenant en compte le contexte de la fragilité et l'abondance des ressources naturelles. La mise en œuvre des stratégies d'intégration régionale soutiendra également la diversification économique et la transformation structurelle en améliorant le commerce intra régional en Afrique centrale. Selon les orateurs, les objectifs de coopération, d'intégration et de développement économique de la stratégie régionale 2019-2025 pour l'Afrique centrale seront atteints sur la base de deux éléments essentiels : le premier renforce les infrastructures régionales, car axé sur les réseaux d'électricité, les transports et les TIC, tandis que le second permet d'apporter un soutien aux réformes du développement des échanges commerciaux inter-régionaux et des investissements transfrontaliers; il contribue également au renforcement des capacités institutionnelles des organi-

sations régionales. En effet, le document qui couvre le Cameroun, le Congo, la Centrafrique, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République démocratique du Congo et le Tchad répond aux priorités des communautés économiques régionales et de leurs pays membres. Sur le plan géographique, l'Afrique centrale représente le point de connexion du continent puisqu'elle partage ses frontières avec toutes les autres régions. La paix civile et les progrès économiques, sociaux et politiques de la région reposent sur les promesses plus larges d'une coopération continentale et d'une intégration économique.

« Ce nouveau document d'assistance régionale de la Banque pour l'Afrique centrale a été conçu en étroite concertation avec la Cémac, la CEEAC, les gouvernements de la région, le secteur privé et les partenaires au développement. Doté d'un programme indicatif de près de trente opérations régionales pour un montant global de 4,4 milliards de dollars américains, sa mise en œuvre nécessitera un partenariat renforcé ». En clair, il s'agira de traiter ses défis spécifiques, notamment le déficit infrastructurel dans le domaine de l'énergie et des transports et l'amélioration du niveau des échanges intracommunautaires, tout en prenant en compte le contexte de la fragilité et l'abondance des ressources naturelles. La mise en œuvre des stratégies d'intégration régionale soutiendra également la diversification économique et la transformation structurelle en améliorant le commerce intra régional en Afrique centrale. Selon les orateurs, les objectifs de coopération, d'intégration et de développement économique de la stratégie régionale 2019-2025 pour l'Afrique centrale seront atteints sur la base de deux éléments essentiels : le premier renforce les infrastructures régionales, car axé sur les réseaux d'électricité, les transports et les TIC, tandis que le second permet d'apporter un soutien aux réformes du développement des échanges commerciaux inter-régionaux et des investissements transfrontaliers; il contribue également au renforcement des capacités institutionnelles des organi-

sations régionales. En effet, le document qui couvre le Cameroun, le Congo, la Centrafrique, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République démocratique du Congo et le Tchad répond aux priorités des communautés économiques régionales et de leurs pays membres. Sur le plan géographique, l'Afrique centrale représente le point de connexion du continent puisqu'elle partage ses frontières avec toutes les autres régions. La paix civile et les progrès économiques, sociaux et politiques de la région reposent sur les promesses plus larges d'une coopération continentale et d'une intégration économique.

Josiane Mambou Loukoula et Navarole Moutsita (Stagiaire)

NÉCROLOGIE

M. Odifax Loko, agent SNPC et familles, ont le regret de vous annoncer le décès de leur sœur, mère, grand-mère, la veuve Bayoka née Honorine Nzibou, le 9 septembre 2019, à Paris en France. L'inhumation aura lieu ce vendredi 20 septembre 2019 en France.



Jean-Jacques Koubemba, journaliste au quotidien « Les Dépêches de Brazzaville », Jean-Bernard Ntsana, Raymond Likouya et la famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur mère, grand-mère, sœur, Monique Souamounou, survenu le mardi 3 septembre 2019 au CHUB. La veillée mortuaire se tient au n°74, rue Itendi, Moukondo, quartier Cité des 17, arrêt Maison Blanche.

PROGRAMME DES OBSÈQUES DE M. CRÉPIN ADZOKA, AGENT ENERGIE ÉLECTRIQUE DU CONGO

Date: jeudi 19 septembre 2019
12h00: levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville;
13h00: recueillement au domicile familial, sis 10 rue Dzitiri, à Nkombo (arrêt de bus «Bas prix»);
20h00: départ de la dépouille pour le village Issongo, district de Makoua;
Samedi 21 septembre
Inhumation



Mme Itoua née Charlem Léa Legnoki, journaliste au quotidien Les Dépêches de Brazzaville, Symphorien Legnoki, Raïssa Legnoki, l'adjutant Ngambomi Roland, Tsoumou Legnoki lbanes et tous les enfants Ngambomi ont le regret d'informer les parents de Pointe-Noire, Mossaka, Loukolela, Impfondo, Bomioko et Bokombo ainsi que les amis et connaissances, le décès de leur frère, Josias Legnoki survenu, le 9 septembre 2019 au CHU de Brazzaville des suites d'une courte maladie. La veillée mortuaire se tient au n°3 de la rue Souanké / Talangai Brazzaville. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



AVIS DE VENTE

Domaine de 30 hectares 7 à 7 ca à 45 km, situé village Kouomi (Terre Mpiere) sur la route de Maloukou, dans la zone économique d'igné.
- Titre Foncier n° 43 584
- Prix très abordable
- Pour tous renseignements contacter les numéros suivants :
06 651 17 15 / 05 568 28 27

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 18 septembre 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni, ce mercredi 18 septembre 2019 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Huit affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Deux projets de loi au titre du ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche ; Deux projets de décret au titre du ministère de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ; Un projet de décret au titre du ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel ; Deux communications au titre du ministère de l'Aménagement, de l'équipement du territoire et des Grands travaux d'une part, et du ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, d'autre part ; Des nominations au titre du ministère des Sports et de l'éducation physique.

La réunion du Conseil des ministres de ce jour a été consacrée à des dossiers dont l'importance pour l'augmentation pérenne des capacités économiques de notre pays d'une part, ainsi que pour la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance d'autre part, n'est plus à démontrer.

En effet, le ministère de l'Agriculture a soumis à l'examen méticuleux du Conseil la création des outils de gouvernance des sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage d'une part, de la pêche et de l'aquaculture d'autre part. Ces outils sont indispensables dans l'optique d'améliorer leurs performances respectives, afin qu'ils concourent de manière effective à la diversification de l'économie nationale.

Le ministère de la Justice a, quant à lui, soumis à l'approbation des membres du Conseil des ministres deux textes dont la vocation est, pour le premier, de donner toutes ses chances à l'amélioration de la bonne gouvernance de la chose publique, en permettant à notre pays de disposer d'instruments juridiques efficaces contre la corruption.

Le second texte, traduction législative des dispositions constitutionnelles contenues dans notre loi fondamentale, a pour objet d'améliorer la transparence dans la gouvernance de l'Etat, en ce qu'il oblige les agents publics placés dans les positions les plus élevées à déclarer leur patrimoine à l'entrée comme à la sortie de leurs fonctions.

Enfin, le ministère des Petites et moyennes entreprises a soumis à l'examen et à l'attention du Conseil un projet de décret ainsi qu'une communication dont l'objet est, là également, d'améliorer le monitoring et les performances des entreprises de taille réduite, qui composent l'essentiel du tissu économique actuel de notre pays.

Après ce propos liminaire, entrons à présent dans le vif des textes et affaires examinés lors du Conseil des ministres de ce jour mercredi 18 septembre 2019.

I/- Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche

Deux projets de loi portant respectivement pour le premier, création de l'Agence nationale de développement de l'agriculture et de l'élevage et, pour le second, de l'Agence nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture.

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Henri Djombo, ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, a indiqué aux membres du Conseil des ministres qu'en vue du développement des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, le projet de société du chef de l'Etat, ainsi que les orientations qu'il a bien voulu donner au gouvernement, reprises dans le Plan national de développement 2018-2022, invitent notre pays à se doter d'un cadre juridique, administratif, institutionnel et opérationnel cohérent.

Il s'agit donc de doter le Congo de ces deux instruments opérationnels orientés vers l'action, avec comme objectif majeur l'atteinte de la sécurité alimentaire dans les meilleurs délais. Cet objectif devra être atteint, grâce à la synergie souhaitée des interventions des acteurs de développement dans les différentes filières agricoles, en permettant également à ces derniers de bénéficier d'un appui et d'un conseil technique de proximité.

L'Agence nationale de développement de l'agriculture et de l'élevage et l'Agence nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture sont des établissements publics à caractère industriel et commercial, dotées de l'autonomie administrative et financière et sont placées sous la tutelle du ministre en charge de l'agriculture. Entre autres tâches, elles seront notamment chargées de :

- La recherche, la mobilisation et la sécurisation des espaces fonciers agricoles pour assurer l'extension des périmètres agro-pastoraux et le développement des cultures et élevages à haute valeur ajoutée ;
- La recherche de financements et l'établissement de partenariats de coopération technique ;
- La recherche et la promotion des investissements agro-pastoraux et la mise en œuvre de partenariats avec les investisseurs ;
- L'incitation au regroupement des acteurs en organisations professionnelles ;
- Le conseil et l'assistance technique ;
- De l'appui au gouvernement dans la promotion des chaînes de valeur et la mise en place de systèmes pérennes de production, grâce à l'aménagement des terres agricoles, l'irrigation, l'équipement des exploitations, la transformation agro industrielle, la certification et la commercialisation des produits ;
- La gestion durable de l'environnement.

De manière spécifique, l'Agence nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture aura pour mission la mise en œuvre des politiques nationales en matière de développement durable de la pêche, de l'aquaculture et de préservation des ressources halieutiques et de leur biotope, ainsi que de la gestion des plans d'eau et autres terres ou bassins à vocation aquacole, l'ensemble de ces tâches devant s'exécuter dans le respect des règles de gestion durable de l'environnement des systèmes marins et aquatiques. La modification de la gouvernance de ces sous-secteurs ainsi actée permet de clarifier le rôle des structures chargées de les administrer. Ainsi, les directions générales de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture seront désormais uniquement chargées d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement des filières agricoles, pastorales, de pêche et d'aquaculture, les agences en gestion étant en charge de l'opérationnalisation de celles-ci.

Structurées en un conseil d'administration, une direction générale et des antennes interdépartementales, les agences devraient garantir une meilleure prise en compte des desideratas des producteurs et assurer un accompagnement de proximité plus efficient.

Après avoir pris bonne note de la substance des textes soumis à l'examen et approbation du Conseil des ministres, son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a relevé que notre pays, qui dispose d'environ 10 millions d'hectares de terres fertiles et bé-

néficie de conditions climatiques et géographiques pourtant favorables, n'exploite ces atouts que pour une part très insuffisante.

Aussi, et afin de remédier à cet état de fait, le chef de l'Etat a invité le gouvernement à soumettre à l'examen et adoption du Conseil des ministres, et ce dans les meilleurs délais, un plan de relance globale de l'agriculture congolaise. Ce plan fera l'objet d'un débat d'orientation ; enfin, il devra logiquement considérer les deux agences en création comme deux des instruments privilégiés de l'action publique dans ce secteur important pour la diversification économique du Congo.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de l'Agence nationale de développement de l'agriculture et de l'élevage d'une part, ainsi que le projet de loi portant création de l'Agence nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture, d'autre part. Ils seront transmis au parlement pour adoption.

II/- Ministère de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones

1/- Projet de décret portant création, attributions et organisation du Comité de sélection des membres de la Haute autorité de lutte contre la corruption

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, a rappelé aux membres du Conseil des ministres que la loi n°3-2019 du 7 février 2019 portant création de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) prévoit en ses articles 11, 14, 15, 16 et 17, la nomination par décret en Conseil des ministres du président et du secrétaire général, d'une part, et la nomination par décret du Premier ministre, chef du gouvernement, des autres membres, d'autre part.

Ces nominations intervenant après appel à candidatures, et afin de garantir la transparence, l'équité et l'impartialité dans les choix à effectuer (et partant, garantir l'indépendance de la future Haute autorité), le projet de décret prévoit la création d'un comité de sélection des membres de la HALC. Placé sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement, ce Comité comprend un organe de coordination, un secrétariat technique et une commission d'évaluation.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant création, attributions et organisation du Comité de sélection des membres de la Haute autorité de lutte contre la corruption.

2/- Projet de décret fixant les modalités d'application de la loi relative à l'obligation de déclaration du patrimoine par les citoyens élus ou nommés à une haute fonction publique

Poursuivant son propos, le ministre Bininga a rappelé aux membres du Conseil des ministres que l'article 55 de la Constitution du 25 octobre 2015 dispose que : « tout citoyen élu ou nommé à une haute fonction publique est tenu de déclarer son patrimoine lors de sa prise de fonction et à la cessation de celle-ci, conformément à la loi. »

Dans le but de mettre en œuvre cette disposition constitutionnelle forte, dont l'objectif est de renforcer la transparence dans la gestion de la chose publique, le parlement a adopté la loi n°4-2019 du 7 février 2019 relative à l'obligation de déclaration de patrimoine par les citoyens élus ou nommés à une haute fonction publique.

Ainsi, le projet de décret soumis à l'examen et adoption du Conseil des ministres a pour objet de préciser les modalités de ladite déclaration de patrimoine, notamment la procédure de leur dépôt ainsi que celles de la notification aux déclarants, ainsi que les dispositions relatives à la confidentialité des déclarations.

La déclaration de patrimoine devra être faite dans les trois mois qui suivent la prise de fonction de l'intéressé et réitérée dans le même délai à la cessation de celle-ci. Elle devra contenir l'indication du patrimoine propre du déclarant, les biens communs des époux en cas de mariage, les biens indivis, ainsi qu'une estimation de l'ensemble de ce patrimoine.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les modalités d'application de la loi relative à l'obligation de déclaration du patrimoine par les citoyens élus ou nommés à une haute fonction publique.

III/- Ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel

1/- Projet de décret portant approbation des statuts de la Bourse de sous-traitance et de partenariat d'entreprise.

Invitée par le président de la République à prendre la parole, Mme Yvonne Adélaïde Mougany, ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, a rappelé aux membres du Conseil des ministres que la loi n°37-2018 du 10 octobre 2018 portant création de la Bourse de sous-traitance et de partenariat d'entreprise a donné mission à celle-ci d'être un centre d'informations techniques, de promotion, de développement, d'organisation et de gestion de la sous-traitance et du partenariat d'entreprise.

La loi précitée prévoit en son article 7 que « les attributions, l'organisation et le fonctionnement des organes d'administration et de gestion de la bourse de sous-traitance et de partenariat d'entreprises sont fixés par les statuts approuvés en conseil des ministres ».

C'est dans ce contexte que le présent projet de décret est soumis à l'examen et à l'adoption des membres du Conseil des ministres.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts de la Bourse de sous-traitance et de partenariat d'entreprise.

IV/- Communications

Poursuivant ses travaux, le Conseil des ministres a suivi deux communications présentées respectivement par M. Jean-Jacques Bouya, ministre de l'Aménagement, de l'équipement du territoire et des Grands travaux, pour la première, et par Mme Yvonne Adélaïde Mougany, ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, pour la seconde.

1/- Communication relative à la 5e édition du forum Investir en Afrique, tenue du 10 au 12 septembre 2019, à Brazzaville

Prenant la parole en sa qualité de président du Comité d'organisation du forum, le ministre Bouya a rappelé que cet événement, organisé avec les autorités chinoises, la Banque de développement de Chine ainsi que la Banque mondiale, s'est tenu sur le thème « Tirer parti des partenariats pour promouvoir la diversification économique et la création d'emploi dans les économies africaines ».

Le forum a connu la participation de six chefs d'Etat africains, du président de la Commission de l'Union africaine, de deux représentants de chefs d'Etat, mais a également bénéficié d'une affluence record de 602

participants (contre 450 attendus initialement), une majorité venue du secteur privé africain.

Le déroulement des travaux a permis, outre la tenue d'une table ronde de haut niveau sur le thème « l'avenir du travail dans une Afrique intégrée et numérisée », la contribution de responsables politiques et économiques et la participation d'experts de tous horizons, sur des thèmes aussi variés que le développement du capital humain, l'économie numérique ou les partenariats public-privé.

A l'occasion de ce forum, sept accords multilatéraux ont été signés, dont trois concernent directement notre pays : le premier porte sur la mise en œuvre de projets hydroélectriques, le deuxième sur la promotion et le développement des petites et moyennes entreprises au Congo, le troisième portant sur l'entrée de la Banque sino-congolaise dans le projet de Zone économique spéciale de Pointe-Noire.

Le Conseil des ministres s'est réjoui de la signature, en marge du forum, d'un accord pour le montage de tracteurs agricoles entre la société privée congolaise Eco Oil et la société chinoise Comaco, ainsi que d'un accord de construction d'une ligne de chemin de fer dédiée au transport du minerai de fer de Mayoko, et ce entre la société Sapro et la China state construction engineering.

Après avoir pris note de ces informations, le Conseil des ministres a rendu un hommage déférent et mérité à son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, pour l'important succès diplomatique engrangé par le Congo à l'occasion de la tenue réussie de ces assises.

Le Conseil constate d'autre part que ce forum illustre la vitalité des relations Chine-Afrique. Il se félicite plus particulièrement des résultats tangibles obtenus dans le cadre du partenariat stratégique entre le Congo et ce pays. Enfin, le Conseil des ministres relève la montée en puissance de la diplomatie économique de notre pays, et ce dans l'optique de la réussite de la politique de diversification engagée par les pouvoirs publics.

2/- Communication relative à la cartographie du secteur informel du Congo

Invitée à exposer à son tour, la ministre Mougany a indiqué que l'étude objet de sa communication s'est déroulée de la seconde moitié de l'année 2018 au premier semestre 2019.

Sur le plan méthodologique, l'unité statistique retenue a été l'entité économique produisant des biens et/ou des services marchands ou/et non marchands. Pour être intégrées à l'étude en objet, ces unités, tout en exerçant leurs activités dans un local professionnel aménagé, ne devaient pas avoir de numéro d'identification unique (NIU), ne pas tenir de comptabilité selon un plan formel, et utiliser une main d'œuvre non enregistrée à la Caisse nationale de sécurité sociale.

Ainsi, les activités génératrices de revenus ne remplissant pas ces critères, notamment dans l'agriculture, la pêche et l'élevage, ou exercées comme commerçants ambulants et fixes dans les marchés, ont été exclues du champ de cette étude.

Ces critères déterminés, il a été dénombré, grâce à la géo localisation, 42 295 unités économiques, dont 18 452 à Brazzaville (soit 43,6%) 16 219 à Pointe Noire (38,3%), avec une présence prépondérante dans les services (commerce, alimentation, couture, coiffure, etc.). D'autre part, l'étude a identifié un indice soutenu de création en moyenne de 2,29% au cours des neuf dernières années.

Ces entités employaient de manière permanente environ 76 764 personnes en 2017, ce qui est un chiffre montrant que notre pays crée, malgré les difficultés par ailleurs connues, un volume important d'emplois, que les pouvoirs publics ont le devoir de conduire vers le secteur formel. Les données socio démographiques ont par ailleurs déterminé que les promoteurs sont en majorité de nationalité congolaise (68,7%), des hommes (à 72,7%) et d'un niveau d'instruction secondaire technique (41,2%) et supérieur (17,84%).

Malgré les difficultés déclarées (accès à l'électricité et à l'eau, problèmes d'acquisition de terrains, de transports/logistique et de financement, etc.), les données collectées confirment le poids économique d'un secteur informel créateur de richesses, distribuant des revenus, pourvoyeur d'emplis et contribuant à la cohésion sociale et à la stabilité.

Les caractéristiques ainsi dégagées permettent de projeter des actions qui devraient être mises en œuvre par le gouvernement, à savoir :

Accélération du processus, tant national que local, de structuration des activités du secteur informel, grâce à la promotion de réseaux, associations, regroupements, fédérations, etc. ; Poursuite du recensement des agents et activités économiques non pris en compte dans le premier périmètre ; Détermination d'une feuille de route intégrant un programme d'appui et d'accompagnement du secteur informel du Congo ; Amélioration du contenu local ; Accélération de la diversification de la base productive nationale ; Densification du tissu entrepreneurial formel.

Les membres du Conseil des ministres ont pris bonne note des informations ainsi mises à leur disposition. Ils ont vivement encouragé le ministère initiateur de cette étude très instructive et ont conclu à la nécessité, pour le gouvernement, d'intensifier les efforts de diversification économique appuyés sur l'encouragement à l'entrée dans le secteur formel de ces unités économiques ainsi identifiées.

IV/- Nominations

Enfin, et au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé à des nominations. Ont ainsi été nommés, pour le ministère des Sports et de l'éducation Physique :

Directeur général des Sports : M. Jean Robert Bindelé, professeur certifié d'éducation physique et sportive de catégorie 1, 9e échelon ; Directeur général de l'Education physique et des sports scolaires et universitaires : M. Guy Patrice Okemba, professeur certifié d'éducation physique et sportive de catégorie 1, échelle 1, 9e échelon ; Directeur général de l'Institut national de la jeunesse et des sports : M. Serge Wilfrid Mbouma, professeur certifié d'éducation physique et sportive catégorie 1, échelle 1, 8e échelon ; Secrétaire général de l'Office national des sports scolaires et universitaires : M. Gérard Servais Ouissika, inspecteur d'éducation physique et sportive de catégorie 1, échelle 1, 7e échelon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 13h 45.

Fait à Brazzaville, le 18 septembre 2019

Thierry Lézin Mougalla
Ministre de la Communication et des médias
Porte-parole du gouvernement.

VIE DES INSTITUTIONS

Le Conseil consultatif de la femme fait connaître ses attributions

Le secrétariat exécutif permanent de l'institution a organisé, le 18 septembre à Brazzaville, une journée spéciale d'information à l'endroit des femmes, pour les édifier sur ses prérogatives, ses missions et ses perspectives.

Des dizaines de femmes venues de différentes classes et catégories sociales ont pris part à la première journée d'information sur le Conseil consultatif de la femme (CCF). Dans son allocution, la secrétaire exécutive de l'institution, Antoinette Kébi, a présenté l'organe dont elle a la charge de diriger.

Le CCF, a-t-elle fait savoir, est créé sur la base de la Constitution du 25 octobre 2015, pour promouvoir l'égalité entre l'homme et la femme, tel que prévu au titre des articles 17, 232 et 233. L'article 17, par exemple, dispose que « la femme a les mêmes droits que l'homme. La loi garantit la parité et assure la promotion ainsi que la représentativité à toutes les fonctions électives et administratives », a précisé Antoinette Kébi.

Cette institution, a poursuivi sa secrétaire exécutive, est chargée de dialoguer avec les femmes, de recenser leurs préoccupations et d'émettre des avis au président de la République sur ce qui les concerne.



Antoinette Kébi (au centre) à l'ouverture des travaux/Adiac

Antoinette Kébi a souligné à l'auditoire que le CCF est composé de l'Assemblée générale, un organe délibérant constitué des membres de droit et des membres désignés; et du secrétariat exécutif permanent qui, lui, est un organe représentatif. Cette institution compte cent-un membres, dont quatre-

vingt-quinze sont déjà élus, conformément aux modalités de sélection fixées par le décret n°2018-274 du 6 juillet 2018. Elle est dirigée par un secrétariat exécutif permanent qui comprend une secrétaire exécutive et deux secrétaires. Perspectives à court terme Dans son agenda, le CCF pré-

voit l'élection des six membres restants et l'organisation des séances de travail avec des femmes, à travers le pays, afin de collecter leurs doléances pour les présenter à la première session de l'Assemblée générale qui se tiendra incessamment. Développant un exposé à cet effet, la directrice générale du

Centre de recherche, d'information et de documentation sur la femme, Virginie Ndessabéka, a fait l'historique et l'aperçu de la situation de la femme congolaise ainsi que les défis que celle-ci doit relever pour arracher la victoire de la parité au Congo.

L'oratrice a rappelé que la femme représente 50% de la population congolaise. Sa représentativité au sein du gouvernement et dans les autres instances de prise de décision est encore faible, mais une légère amélioration est notée.

La représentativité des femmes au gouvernement, selon Virginie Ndessabéka, est passée de huit en 2002 à vingt-trois à celui actuel. A l'Assemblée nationale, a-t-elle poursuivi, elle est passée de 8,75% à la treizième législature à 11,6% à celle d'aujourd'hui. Une avancée significative a été aussi enregistrée au niveau du Sénat.

Firmin Oyé et Haïdar Minga
(stagiaire)

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



DISPARITION

Dominique Lekoyi inhumé à Etoumbi

Le parlement a rendu un dernier hommage à l'ancien deuxième secrétaire de la chambre haute, hier à Brazzaville, au cours d'une cérémonie solennelle organisée en présence de Pierre Ngolo et Isidore Mvoubi, respectivement président du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Décédé le 6 août à Brazzaville, l'ancien sénateur Dominique Lekoyi sera inhumé ce 19 septembre au village Lah, dans la sous-préfecture d'Etoumbi, département de la Cuvette ouest. En effet, la dépouille de l'illustre disparu y est arrivée hier, après des hommages du parlement. Né vers 1950 à Okoba, dans le district d'Etoumbi, Dominique Lekoyi était un instituteur de formation. Détenteur du Certificat de fin d'études des écoles normales et du Certificat d'aptitudes pédagogiques, il était également titulaire du diplôme de conseillers pédagogiques principaux de l'Institut national des sciences de l'éducation. Directeur de l'école Paul- Nsonde à Brazzaville, il a, entre autres, occupé les fonctions de chef des circonscriptions scolaires de Mbomo de 1980 à 1982, et d'Etoumbi de 1991 à 1992.



Pierre Ngolo s'inclinant devant la dépouille de Dominique Lekoyi/Adiac

Coordonnateur du Mouvement national des pionniers des districts de Sembé et de Ouessou, Dominique Lekoyi fut également un syndicaliste. Secrétaire chargé de la presse, propagande et information de la Fédération des travailleurs de la science, des sports, de l'enseignement, de l'information et de la culture de l'arrondissement 5 Ouenzé de 1979 à

1982, il a été président du comité syndical congolais du district de Mbomo.

Activiste de l'Union de la jeunesse socialiste congolaise, l'illustre disparu a intégré le Parti congolais du travail (PCT) en 1979. Candidat malheureux de ce parti aux élections législatives de 1992 à Etoumbi, Dominique Lekoyi était depuis 2011 membre du Comité

central du PCT. Président de la section PCT Etoumbi de 1992 à 2013, il a été conseiller départemental de la Cuvette ouest de 2002 jusqu'à sa mort. Sénateur de 2002 à 2017, Dominique Lekoyi a assuré les fonctions de deuxième secrétaire du bureau du sénat de 2008 à 2017.

« Vénérable Dominique Lekoyi, le Sénat qui te rend les ultimes

honneurs ce jour, salue ta brillante carrière administrative et politique. Au service de l'Etat et de la nation, tu as donné le meilleur de toi pour remplir les différentes missions assignées. Tu as ainsi joué ta partition », a témoigné l'un des collaborateurs de l'illustre disparu au Sénat, Kiba, dans l'oraison funèbre. D'après lui, Dominique Lekoyi s'est retiré, « selon son style, presque à pas feutrés et dans la totale discrétion qui l'a toujours caractérisé ».

Deuxième secrétaire du Sénat, Joseph Yedikissa-Dhadié retient de son prédécesseur son caractère d'un grand homme qui avait une marque de conscience hautement professionnelle. « Il m'avait laissé pratiquement intact le patrimoine du deuxième secrétariat. C'est un exemple de civisme, de responsabilité qu'il nous faut perpétuer. Cela veut dire, qu'il avait une haute conscience professionnelle et il faut mériter dignement cet héritage », a-t-il assuré.

Décédé à environ 70 ans, Dominique Lekoyi laisse une veuve et six enfants. Que la terre lui soit légère!

Parfait Wilfried Douniama

ENVIRONNEMENT

De larges consultations lancées auprès du secteur privé forestier

Les études de faisabilité censées permettre au pays de mobiliser les financements du Fonds vert pour le climat (FVC) ont démarré à Brazzaville, le 18 septembre, à la faveur d'une rencontre des principaux acteurs.

Les consultations nationales représentent la moitié du calendrier du projet « Appui à la préparation du Congo au fonds vert climat », et ciblent les activités génératrices de revenus autour des zones de tourbières ; la contribution à la domestication de certaines espèces de la faune sauvage ; l'analyse des projets d'énergie renouvelable et l'étude des besoins du secteur agricole.

En effet, la République du Congo s'est engagée, depuis 2016, dans le processus de lutte contre le changement climatique à travers plusieurs initiatives, notamment au niveau national. Elle a ainsi bénéficié du FVC d'une enveloppe de 617000 dollars pour renforcer les capacités de son point focal puis de mieux coordonner le processus de soumission des projets. Le coordonnateur du projet, Vidali Jean Frédéric Andréa, a dévoilé

les secteurs cibles parmi lesquels l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et la foresterie. « Notre pays a ratifié l'accord de Paris pour signifier son engagement politique à transiter vers un développement durable qui concilie les enjeux économiques, le bien-être social et la protection de ses ressources naturelles », a-t-il signifié.

Il a indiqué que la volonté du gouvernement est de mobiliser suffisamment de partenaires techniques et financiers dont le FVC, un des principaux mécanismes financiers de la convention cadre des Nations unies pour le changement climatique. L'appui attendu devrait aider le pays à diversifier son économie, avec un impact sur les forêts et l'augmentation de nouvelles émissions de gaz à effet de serre.

Pour cela, l'ONG américaine World Resources Institute (WRI) a été choisie pour conduire les études sur le terrain. Des équipes seront déployées sur l'ensemble du territoire dans les zones d'activités forestières, a expliqué le chef d'équipe WRI-Congo, Éric Parfait Essom-



Les participants

ba, notamment auprès des acteurs du secteur privé et des communautés cibles.

Mais les auditeurs auront besoin d'un peu plus de temps pour réussir leur enquête. « En principe les études de faisabilité sont censées prendre fin le 31 octobre mais, on pense que pour des résultats satisfaisants, il faut un délai supplémentaire. On aura

besoin d'approfondir les recherches afin que ces résultats soient à la hauteur des attentes du gouvernement congolais », a estimé Éric Parfait Essomba.

Signalons que le premier versement de plus de six cent mille dollars américains de la part des Nations unies a permis au gouvernement de renforcer les capacités

de son point focal FVC et de mieux coordonner le processus de soumission des projets. Cette phase vise à préparer le pays à l'économie verte considérée comme l'un des piliers de la diversification économique et de l'atteinte des Objectifs de développement durable.

Fiacre Kombo et Lucia Egnouka (Stagiaire)

RENTÉE SCOLAIRE 2019-2020

Les écoles s'apprêtent à recevoir les élèves

La rentrée administrative a eu lieu le 17 septembre sur toute l'étendue du territoire national. Les responsables des établissements scolaires font les derniers réglages pour que la rentrée des classes, prévue le 1er octobre, soit une réussite.

Dans plusieurs établissements scolaires de l'enseignement primaire et secondaire, le personnel administratif est déjà à pied d'œuvre à près de deux semaines de la rentrée effective des classes, conformément à la note de service du ministre de tutelle, Anatole Collinet Makosso, qui fixait la rentrée administrative au 17 septembre. « Nous avons enregistré les collègues qui sont arrivés au niveau des différents services en leur donnant des orientations sur ce qu'il y a à faire. Nous avons également fait un état des lieux s'agissant, notamment des tables bancs et de la qualité des salles de classe puisque les élèves doivent être reçus dans de bonnes conditions », a expliqué le proviseur du lycée Thomas-Sankara A, Célestin Ebata. La même mise au point se fait dans d'autres écoles de la capitale.

Par ailleurs, les journées du 20 et 21 septembre seront consacrées, entre autres, à la répartition des classes pédagogiques, l'élaboration du calendrier des rencontres avec les partenaires sociaux, l'acquisition du matériel de première nécessité. Le travail sera fait par les équipes de maîtrise. La rentrée pédagogique est, quant à elle, prévue pour le 23 du mois en cours. Les em-



Une vue du lycée Chaminade

« ... Nous avons également fait un état des lieux s'agissant, notamment des tables bancs et de la qualité des salles de classe puisque les élèves doivent être reçus dans de bonnes conditions »

ploi du temps seront disponibles, les rencontres avec les départements pédagogiques et les partenaires sont aussi programmées. Le démarrage effectif des cours aura lieu le mardi 1er octobre.

En rappel, lors de la session du conseil national de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, tenue il y a quelques jours à Brazzaville, plusieurs recommandations ont été formulées. Il s'agira, pour l'année scolaire 2019-2020, de mettre à l'es-

sai dans les départements de Brazzaville et du Pool tous les programmes revisités et validés; renforcer les capacités des enseignants et encadreurs d'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Il sera également question de réajuster le calendrier de l'année scolaire en vue d'augmenter le temps d'apprentissage, de faire une évaluation de la pédagogie par objectif au niveau national ainsi que de mettre en place une politique nationale de l'édition scolaire.

Rominique Makaya

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

Un consortium sino-français pour réduire la fracture numérique

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Bruno Jean Richard Itoua, a signé, le 17 septembre à Brazzaville, un protocole d'accord avec le consortium sino-français Chacot Dubost In et Weindong Cloud Education Group pour accompagner le projet Tic'Sup.

Le projet va faciliter l'intégration et l'utilisation des outils informatiques par les étudiants et les professeurs de l'Université Marien-Ngouabi, contribuant ainsi largement à la digitalisation et à la réduction de la fracture numérique au niveau des différentes facultés de cette université.

« Par rapport à l'université, nous allons apporter tout ce qui est équipement multimédia, créer la data center, apporter les contenus de formation sur l'enseignement, notamment sur les masters spécialisés à la norme française et enfin nous allons mettre en place un système de contrôle ainsi que de suivi des formations digitales », a indiqué Dai Shen, vice-pré-

sident de la société Weindong Cloud Education Group.



Les deux parties lors de la signature du protocole d'accord/Adiac

Le projet Tic'Sup, lancé il y a quelques années entre le ministère de l'Enseignement supérieur et Microsoft, vise à informatiser

l'Université Marien-Ngouabi. Il encourage aussi les étudiants des différents établissements à se doter d'un ordinateur portatif.

« Notre société aidera les différentes facultés à se numériser. Nous allons fournir les cursus digitaux et pédagogiques. Dès ce premier semestre, nos experts viendront sur le terrain pour mieux comprendre d'autres paramètres », a expliqué Antoine Dubost, directeur général de la société Chacot Dubost In.

Signalons que hormis le consortium sino-français, ce projet est aussi financé par les entreprises Microsoft, Point of View International BV et Ecobank.

Fortuné Ibara

RENTÉE SCOLAIRE 2019-2020

L'école « Regard d'Afrique » ouvre ses portes à Moungali

Le complexe scolaire présente les caractéristiques d'une école d'élite, avec un cadre moderne, un programme adapté et des enseignants expérimentés. C'est l'administrateur maire du quatrième arrondissement de Brazzaville, Benjamin Loukakou, qui a ouvert officiellement les portes de cette nouvelle école, le 17 septembre.



D'ici quelques jours, les enfants de l'arrondissement 4 et des autres quartiers de Brazzaville feront leur rentrée dans une école maternelle et élémentaire moderne. Ce n'est pas un rêve. Dans le bâtiment R3 flambant neuf comprenant dix classes, les enfants bénéficieront d'équipements modernes, particulièrement bien adaptés aux diverses pratiques pédagogiques.

L'une des particularités de l'établissement est qu'il facilite l'insertion du cours d'informatique et d'anglais depuis le CP au CM2, l'organisation des accompagnements personnalisés des élèves en difficultés scolaires et l'existence d'une salle des sciences, d'une salle d'informatique et des nouvelles technologies, d'une bibliothèque scolaire. L'école est également dotée de trois bureaux administratifs et celui des professeurs.

En plus, les cours d'éveil sont à 100% du programme congolais parce que les élèves de la classe de CM2 préparent le CEPE congolais. Mieux, le ratio de vingt élèves par classe vise à permettre un enseignement individualisé assuré par des enseignants expérimentés et des toilettes modernes.

De quoi satisfaire l'administrateur maire, Benjamin Loukakou, qui qualifie le complexe scolaire d'un paradis. « Les enfants en apprenant ici auront déjà une vue vers l'extérieur et seront capables de comprendre les enjeux de la planète, notamment l'écologie et la mondialisation. C'est une chance pour ces petits de recevoir une excellente formation sur place », a-t-il signifié, ajoutant que les autorités étaient disponibles à accompagner ce genre d'initiative.

L'école est accessible à toutes les familles et respecte les principes d'égalité et de neutralité. Elle adapte sa vision à l'évolution du monde, dont la philosophie est fondée sur cette devise : excellence-qualité-efficacité. « L'instruction d'excellence délivrée dans notre établissement contribue à l'épanouissement de nos élèves. Elle vise à amener l'élève à une maîtrise de l'ensemble des exigences du socle commun défini par le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation », a assuré le directeur général du complexe scolaire, Arnaud Ndeke.

Notons que les frais d'inscription au complexe scolaire « Regard d'Afrique » s'élèvent à 15 000 francs CFA pour toutes les classes et niveau d'études. Quant aux frais d'écolage, de P3 au CP : 30 000F ; de CE1 au CE2 : 33 000F ; CM1 : 35 000F et CM2 : 37 000F.

EGLISE CATHOLIQUE

L'abbé Gervais Protais Yombo installé à Oyo

Le nouveau curé de la paroisse Notre-Dame d'Assomption de la localité a été nommé conformément au décret épiscopal n°64 du 25 juillet 2019, par Mgr Victor Abagna Mossa, évêque d'Owando. Il a été intronisé, le 15 septembre, secondé par l'abbé Patrick Charmel Mave, vicaire.

C'est par un chant du bréviaire que l'évêque d'Owando a commencé sa méditation par cette interrogation : « *Qui donc est Dieu pour nous aimer ainsi ?* » A l'occasion de l'intronisation du curé de cette belle église que nous avons bénie, il y a six mois et cinq jours, comment ne pas me souvenir de ce jour-là ? »

Après son installation, l'abbé Gervais Protais Yombo, après avoir remercié l'évêque d'Owando pour le choix porté sur sa personne à la tête de la paroisse Notre-Dame d'Assomption d'Oyo, a indiqué ce vingt-quatrième dimanche du temps ordinaire revêtait un caractère tout à fait symbolique. Un jour béni, un jour pas comme les autres, a-t-il dit, ajoutant qu'il s'agissait d'un jour de joie et d'action de grâces. « *Aujourd'hui, la paroisse Notre-Dame d'Assomption d'Oyo est en train d'écrire une nouvelle page de son histoire. Avec mon installation officielle comme curé, notre paroisse voit la liste de ses pasteurs s'allonger et s'intensifier. A la suite de mon confrère l'abbé Paul Ndzendze Ombissa, ordonné*

prêtre le même jour que moi.



L'abbé Gervais Protais Yombo après la réception de la statuette de la vierge Marie, don de la première dame du Congo

le dimanche 18 juillet 1998 à Owando par Mgr Ernest Kombo d'illustre mémoire, et qui a passé deux ans ici auprès de cette communauté chrétienne, je viens moi aussi comme simple serviteur dans la vigne du Seigneur sur les terres de l'Alima, en pays mbosi », a-t-il déclaré.

Le nouveau promu a eu une pensée pour Mgr Prosper Augouard et tous les missionnaires qui, comme lui, ont eu l'admirable vision d'offrir à ce peuple un lieu de culte pour

prier, louer et adorer Dieu. Il a eu aussi une pensée pour tous les missionnaires qui ont œuvré sans relâche pour que l'évangile pénètre les filles et fils d'Oyo. Enfin, il a eu une pensée pour les missionnaires polonais qui ont considérablement marqué l'histoire de cette paroisse et particulièrement le père Joseph

Pistzeck, le tout dernier d'entre eux, connu de tous les habitants d'Oyo et qui repose pour l'éternité dans cette localité. Il a sincèrement et spécialement remercié les familles N'Guesso et Dirat pour leur contribution à l'édification de ce bijou, inauguré le 10 mars dernier, qui fait désormais la fierté de ce diocèse, à l'instar d'autres lieux de culte au Congo. L'abbé Gervais Protais Yombo a béni le seigneur pour ce don à la dimension du cœur et qui est le fruit de la générosité de ces familles, avant d'inviter la famille chrétienne de prier pour la regrettée Edith Lucie Bongo Ondimba, initiatrice du projet. « *Du haut des cieux, elle reste en communion avec nous pour cette œuvre confiée à toutes les générations* », a-t-il laissé entendre. Après la prestation de serment, Mgr Victor Abagna Mossa a invité le nouveau curé à proférer sa foi. La messe a pris fin par la remise de la clé au curé de la paroisse et son installation sur la chaise de commandement.

Qui est l'abbé Gervais Protais Yombo ?

Né le 19 juin 1967 à Makoua, département de la Cuvette, des feus Germain Yombo et Louise Ngolonga, l'abbé Gervais Protais Yombo a fait ses études primaires et secondaires sur place.

Ordonné prêtre par Mgr Ernest Kombo, alors évêque d'Owando, le 11 juillet 1998, il a fait ses études philosophiques au Grand séminaire de philosophie Mgr Georges-Firmin-Singha de Kinsoundi, à Brazzaville.

Ses études de théologie se sont poursuivies en Italie et en Autriche. De 2008 à 2014, il a été recteur du Grand séminaire de théologie cardinal Emile-Biyenda de Kinsoundi. En 2014, au terme de ses fonctions de recteur, Mgr Victor Abagna Mossa l'envoie à Toronto, au Canada, pour approfondir ses connaissances auprès de la communauté anglophone, où il a passé près de cinq ans.

Rappelé au pays par son évêque, il est nommé curé de Notre-Dame d'Assomption d'Oyo. C'est cette nouvelle charge qu'il vient officiellement d'inaugurer, depuis le 15 septembre. L'abbé Gervais Protais Yombo est docteur en théologie. Passionné des langues, il parle couramment le français, l'italien, l'allemand, l'anglais et des langues locales, notamment le kituba et le lingala. Signalons que la première dame du Congo, Antoinette Sassou N'Guesso, a fait don d'une statuette de la vierge Marie à la paroisse.

*De notre envoyé à Oyo,
Bruno Okokana*

LITTÉRATURE

Benoît Moundélé-Ngollo signe «Adieu mes lecteurs: le mwana ntsouka de mes livres»

Paru aux éditions Les impliqués, l'ouvrage est la toute dernière publication de l'écrivain congolais, dans lequel il évoque les raisons de son profond attachement à la plume et les causes de ce divorce.

« *Adieu ! Adieu ! Adieu ! Adieu donc mes lecteurs* », écrit Benoît Moundélé-Ngollo avec beaucoup de passion et de mélancolie à l'égard de ce public avec lequel il s'est toujours senti assez proche. L'ouvrage plonge dans un résumé de tout ce qui lui reste à partager aux lecteurs, les agrémentant d'humour sans altérer le sérieux de ses propos sous-jacents. Dans «Adieu mes lecteurs : le mwana ntsouka de mes livres», l'auteur explique pourquoi il a écrit, et pourquoi, aujourd'hui, il arrête de le faire. « *Chers lecteurs, adieu ! Pendant mon idylle avec la muse, j'ai écrit une quinzaine de livres que vous connaissez. Comme je viens de divorcer d'avec elle, je me marie, à présent, avec madame « la méditation », avec qui je n'entends pas copuler pour écrire d'autres livres* », précise Benoît Moundélé-Ngollo.

Mwana Ntsouka est un terme lingala qui se traduit par « le dernier ou le benjamin ». Il clôture le parcours éloquent de l'auteur qui a longtemps fait des adeptes dans la littérature, tant congolaise que

Benoît Moundélé-Ngollo

Adieu mes lecteurs

Le mwana ntsouka de mes livres



celle d'ailleurs.

Né en 1943 à Sainte Radegonde (Tsambitso) dans le district d'Oyo, département de la Cuvette, Benoît Moundélé-Ngollo est un général de division de l'armée congolaise, admis à la deuxième section. De 1970 à 2015, en plus de ses fonctions militaires, il a plusieurs fois exercé des fonctions administratives. Il est le chef coutumier supérieur Mouandzolé Pama, dans plusieurs terroirs du Congo.

Merveille Atipo, stagiaire

FESTIVAL DAKAR COURT

Les inscriptions pour la deuxième édition prendront fin le 10 octobre

L'appel à candidature a été lancé à l'endroit de tous les jeunes passionnés de cinématographie, en vue de bénéficier d'une formation durant la tenue de l'événement, prévu du 4 au 13 décembre, dans la capitale sénégalaise, sur le thème «De l'écrit à l'écran».

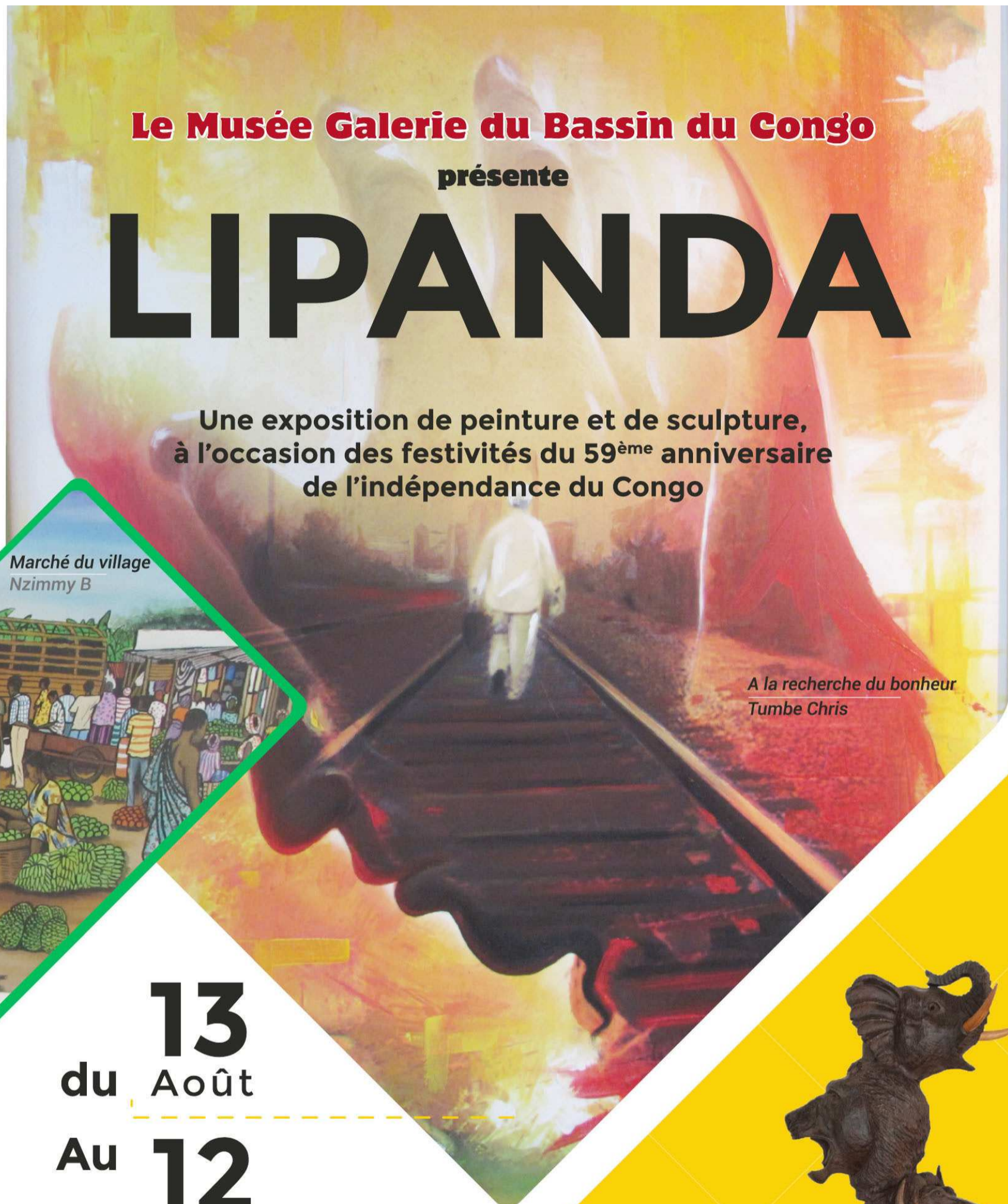
Ouvert à tous les cinéastes en herbe ou professionnels des pays francophones, l'atelier « De l'écrit à l'écran » est une opportunité pour les jeunes de ce secteur de pouvoir se faire encadrer par des professionnels durant tout le festival. L'offre, limitée à trente places, se destine à des candidats âgés de 17 à 27 ans. Pour s'inscrire, chaque postulant doit envoyer son identité complète (nom et prénom, sa date et lieu de naissance), une lettre de motivation suivie d'une description sommaire du projet cinématographique, à faire parvenir à l'adresse suivante: talentdakarcourt@gmail.com.

A en croire les organisateurs, cet atelier permettrait aussi aux participants de faire des rencontres avec d'autres acteurs, réalisateurs et producteurs du continent ainsi que d'autres pays, évoluant dans ce domaine. Et comme le précise le thème, cette formation

veut avant tout booster le talent des artistes en leur apportant des connaissances pratiques. A cet effet, un court métrage collectif sera réalisé, au terme de la formation, par tous les candidats retenus. Lors de cette deuxième édition, le public pourra assister gratuitement aux projections des films mis en compétition cette année. Ce n'est pas tout ! Il y aura également des ateliers, master class, rencontres avec des professionnels du métier et partage d'expertises. Co-organisé par l'Institut français de Dakar et l'association Cinémarkk, Dakar Court a été conçu pour rassembler tous les acteurs de la scène cinématographique (Sénégal et les pays sous-régionaux). Son leitmotiv, promouvoir le court métrage, film d'une durée inférieure à une heure, auprès du grand public. Imaginatif, talentueux, libre et sans contrainte, le format du court métrage est aussi porteur de valeurs.

Le court métrage existe dans la même diversité de formes, de techniques et de genres que le long métrage : documentaire, fiction, film en prise de vues réelles, film d'animation, film expérimental, etc.

M.A.



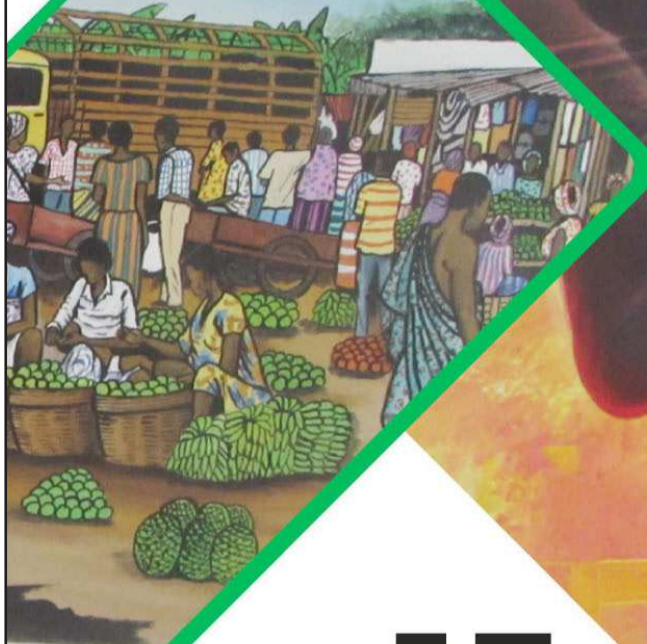
Le Musée Galerie du Bassin du Congo

présente

LIPANDA

Une exposition de peinture et de sculpture,
à l'occasion des festivités du 59^{ème} anniversaire
de l'indépendance du Congo

*Marché du village
Nzimmy B*



*A la recherche du bonheur
Tumbe Chris*

13
du Août

Au 12
Octobre 2019

*Les géants de la forêt
Zénon Mosséli*



Musée
du Bassin du Congo

Contacts
+242 06 666 70 65
+242 04 411 64 11

Adresse
84, boulevard Denis-Sassou-N'Gesso
Brazzaville - République du Congo



KOUILOU

Les élus locaux en session ordinaire

Le conseil départemental du Kouilou a ouvert, le 17 septembre, sa septième session ordinaire dite administrative, sous les auspices de son président, Alexandre Mabiala, en présence du préfet de ce département, Paul Adam Dibouilou.

Les travaux vont durer dix jours au cours desquels seront examinées quatorze affaires, entre autres, le projet de délibération modifiant la délibération n°0018/2015/DK/CD du 26 septembre 2015 fixant les taux des droits de délivrance de la carte de contrôle administratif sur les installations et sites pétroliers au Kouilou ; le projet de programme local d'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement dans le département; le projet du plan local de l'entretien et du contrôle des routes départementales du Kouilou et autres.



La photo de famille des élus locaux à l'ouverture des travaux

A en croire le président de l'assemblée locale, Alexandre Mabiala, les élus locaux vont une fois de plus, à travers les présentes assises, chercher des voies et moyens de répondre aux multiples

attentes de la population du département. Il s'est réjoui, en outre, du fait que le conseil départemental a honoré certains engagements pris, notamment la remise en service des bacs pour la tra-

versée des rivières Noubi et Konkouati, dans le district de Nzambi, la réhabilitation de la route Sounda-Kakamoeka-Kamba-Loaka, dans le district de Kakamoeka, la formation des agents de san-

té nouvellement recrutés à travers des stages pratiques à l'hôpital Adolphe-Sicé de Pointe-Noire, le paiement de trois mois de prime forfaitaire aux prestataires de la santé et de l'enseignement du département du Kouilou. Le président du conseil départemental du Kouilou n'a pas manqué de remercier la présidente de la fondation Congo Assistance, Antoinette Sassou N'Guesso, pour l'ambulance médicalisée remise au district de Nzambi, saluant par la même occasion l'accord de facilité élargie de crédit signé dernièrement entre le Congo et le Fonds monétaire international et la tenue, il y a quelques jours à Brazzaville, du forum Investir en Afrique. Alexandre Mabiala a enfin, émis le vœu de voir la fonction publique territoriale être effective en 2020.

Séverin Ibara

FESTIVAL DE LA MER

La deuxième édition aura lieu à Matombi

L'événement, une initiative de l'organisation non gouvernementale Renatura Congo, est prévu pour le 27 septembre, après la première édition tenue l'an dernier à Pointe-Noire.

La manifestation entre dans le cadre du programme «Pêche durable» de préservation de la biodiversité que mène Renatura Congo. Elle sera organisée à l'occasion de la Journée internationale de la mer

nable au Congo.

Plusieurs activités auront lieu à l'occasion : spectacle, animations, projections, concours de tressage de filet. Le programme prévoit aussi un débat sur le thème «Quelles solutions pour une gestion durable de la ressource halieutique?».

L'idée pour Renatura Congo est d'initier des échanges d'idées sur la manière de gérer durablement et collectivement les ressources halieutiques, a indiqué Laurene Poli, sa directrice adjointe.



Vue d'un stand lors de la première édition du festival de la mer Adiac

célébrée chaque 30 septembre. Cette deuxième édition du festival de la mer que le village de Matombi, dans la sous-préfecture de Loango, accueille cette année a pour objectifs de promouvoir les richesses de la biodiversité marine, valoriser le secteur de la pêche artisanale (notamment les métiers afférents), discuter des pratiques et méthodes à adopter en vue d'une pêche du-

Notons que la première édition du festival de la mer avait été organisée le 28 septembre 2018. L'événement qui avait réuni les pêcheurs artisans au Centre d'appui à la pêche artisanale de Pointe-Noire, situé à la plage de Songolo vers la Raffinerie, leur avait permis d'échanger sur les bonnes pratiques de leur profession.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

ADIAC TV
Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

www.adiac.tv

LES ÉMISSEURS DU BASSIN DU CONGO
LE COURRIER DE KINSHASA

DISTRICT D'OLLOMBO

Une piste rurale ouverte à Yaba

Le sous-préfet, Benjamin Yela, a présidé, le 14 septembre dans la localité, la cérémonie d'inauguration de la route, tronçon Emboli-Yaba, longue de 16 Kilomètres.

L'ouverture de la piste permettra désormais de relier les localités de Yaba, Pombo et Emboli au chef-lieu du district, Ollombo, dans le département des Plateaux. Elle a été réalisée entièrement par la population locale à l'initiative des ressortissants de la terre Pombo, sous la supervision d'Emmanuel Mbengué.

Les travaux financés globalement par les fils de la terre Pombo, pour un montant de treize millions de francs CFA, ont duré deux ans. Ils ont été réalisés selon la méthode Himo (haute intensité de main-d'œuvre), mobilisant plusieurs jeunes des villages environnants, et ont permis la construction de sept ouvrages de franchissement. Prenant la parole pour son mot de bienvenue, le président du village Yaba, Joël Elenga, s'est réjoui de la réalisation de cette route qui



Coupe du ruban symbolique

« va désenclaver cette zone, longtemps considérée comme abandonnée, et faciliter la circulation des hommes et l'écoulement de leur production agricole ».

Pour sa part, le sous-préfet a félicité les initiateurs de ce projet et demandé aux habitants d'entretenir cette route

afin que la circulation soit pérenne. Dans son témoignage, il a déclaré avoir connu ce village en 1964 et à cette époque, il était impensable de croire qu'un jour le véhicule pourrait y venir. Pour les ressortissants de la zone, il s'agit d'un rêve qui est devenu ré-

alité. La route Tsokia-Ibabi, longue de 49 kilomètres, est située dans la zone économique spéciale d'Ollombo-Oyo. Elle permet de relier les villages de la terre Pombo à la route nationale n°2, en débouchant sur l'aéroport international d'Ollombo. La

première tranche jusqu'au village Ndongo avait été réalisée par une entreprise des travaux publics grâce à un financement de l'Etat congolais. Il reste la seconde dont les travaux n'ont jusque-là connu aucun financement.

Safi Lapo

COPPA ANGELO QUARENGHI

Les Diables rouges U14 reçoivent les éloges de l'ambassadeur de l'Italie au Congo

Après avoir participé brillamment à la treizième édition de la compétition qui s'est déroulée en août, en Italie, les joueurs du centre national de préformation de football ont été reçus le 18 septembre à Brazzaville par l'ambassadeur de ce pays, Stefano De Leo, qui les a encouragés.

Les jeunes congolais ont occupé la septième place du tournoi international qui a regroupé seize équipes dont dix professionnelles. Etant l'unique formation africaine, ce groupe des Diables rouges des moins de 14 ans a dignement représenté le continent puisqu'il a gagné le prix de la révélation ainsi que celui du meilleur joueur de la compétition par le biais de son excellent milieu du terrain. C'est, d'ailleurs, ce qui a poussé Stefano De Leo à organiser une réception officielle à sa résidence, à l'honneur de ces futures stars du football. « Vous avez donné une image très positive de votre pays en Italie. Vous avez glané les prix de meilleur joueur, de fair-play et de révélation du tournoi. Vous méritez d'être reçus comme des héros à la résidence de l'ambassadeur. C'est un grand événement puisque vous avez non seulement représenté le Congo mais



Les membres de la délégation congolaise posant avec les agents de l'ambassade d'Italie au Congo

tout le continent. Nous devons vous accompagner et vous méritez les éloges de la République parce que le gouvernement congolais mise beaucoup sur la jeunesse », a indiqué

Stefano De Leo. Fiers de recevoir les honneurs et les éloges de l'ambassadeur, les jeunes congolais ont promis de

faire mieux pourvu que les dirigeants les mettent dans de bonnes conditions de travail. « Nous sommes vraiment

contents d'avoir participé à cette compétition qui nous a opposés avec les équipes professionnelles. Nous avons joué sans complexe, devant elles. Nous voulons qu'on nous donne les opportuni-

tés de bien apprendre et de découvrir les autres en participant à d'autres tournois internationaux. C'est ce qui fera que nous remportons le mondial et la Coupe d'Afrique des nations, un jour », a assuré Emango Elangui, l'un des joueurs.

Cet optimisme est partagé par Fabrizio Cesana, coordonnateur technique du centre national de préformation de Kintélé, l'organe qui forme ces joueurs. Il pense que si ces enfants continuent d'évoluer ensemble, ils gagneront la Coupe d'Afrique des nations des jeunes d'ici à 2023.

Notons qu'au terme de la réception, l'ambassade de l'Italie a décerné des médailles de reconnaissance à tous les membres de la délégation congolaise. Jacques Gambou, le directeur de cabinet du ministre des Sports et de l'éducation physique, a déploré l'absence de la Fédération congolaise de football à cette cérémonie de réception.

Rude Ngoma et Destin Kelly (stagiaires)